

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Benoît Cerexhe, *Conseiller communal-Président* ;
Tanguy Verheyen, Damien De Keyser, Philippe van Cranem, Françoise de Callatay-Herbiet, Carla Dejonghe, Georges Dallemagne, Dominique Harmel, *Échevins* ;
Anne-Charlotte d'Ursel, Christine Sallé, Cécile Vainsel, Etienne Dujardin, Muriel Godhaird-Sterckx, Marie Cruysmans, Antoine Bertrand, Jonathan de Patoul, Cathy Vaessen, Hatiana Martine LUWANA, Florentine Röell, Vincent Wauters, François-Julien De Smet, Yvan Verougstraete, Jean-Nicolas Laurent Josi, Virginie Van Lierde, Fabienne Puel van Raemdonck, Emmanuel Fouarge, Géraldine de Chestret de Haneffe, Clémence Decrop, Sophie Hiernaux, Noureddine Chaghoulani, Laurent de Spirlet, Anne Delvaux de Fenffe, *Conseillers communaux* ;
Florence van Lamsweerde, *Secrétaire communale*.

Excusés

Alexia Bertrand, Caroline Lhoir, Christiane Mekongo Ananga, *Conseillers communaux*.

Séance du 27.01.26

#Objet : CC - Règlement-redevance relatif aux bibliothèques communales francophones de Woluwe-Saint-Pierre - Instauration #

Séance publique

Taxes

LE CONSEIL,

Vu la nouvelle loi communale, telle que modifiée par dispositions fédérales et régionales, notamment l'article 117 ainsi que l'article 137bis relatif au recouvrement des créances non-fiscales ;

Vu le décret du Ministère de la Communauté française du 30.04.2009 relatif au développement des pratiques de lecture et à l'organisation du Réseau de la Lecture publique, modifié en dernier lieu le 19.10.2023 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19.07.2011 portant application du décret du 30.04.2009 relatif au développement des pratiques de lecture et à l'organisation du Réseau de la Lecture publique, modifié en dernier lieu le 07.03.2024 ;

Vu le règlement d'ordre intérieur des bibliothèques communales francophones de Woluwe-Saint-Pierre, approuvé par le Conseil communal au cours de cette même séance ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE d'instaurer comme suit le règlement-redevance relatif aux bibliothèques communales francophones de Woluwe-Saint-Pierre :

Article 1.-

Il est établi, pour la période du 26.02.2026 au 31.12.2031, des redevances communales pour le fonctionnement des bibliothèques communales francophones de Woluwe-Saint-Pierre.

Emprunts et droits à rémunération du prêt public des auteurs et éditeurs

Article 2.-

Le tarif de la redevance pour l'emprunt est fixé comme suit :

- 6,00 EUR pour un abonnement annuel, de date à date ;
- 0,20 EUR pour un prêt unitaire.

Article 3.-

Sont exonérés de la redevance :

- les usagers de moins de 18 ans ;
- les demandeurs d'emploi moyennant une attestation d'inscription chez Actiris en ordre de validité ;
- les enseignants ;

- les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale au CPAS moyennant une attestation ;
- les collectivités.

Article 4.-

La redevance annuelle pour les droits à rémunération du prêt public des auteurs et éditeurs est fixée à 3,00 EUR par usager.

Les collectivités sont exonérées de cette redevance.

Article 5.-

Toute remise tardive d'emprunt (livre, revue, document, ...) entraîne le paiement d'une redevance de 0,50 EUR par emprunt et par semaine de retard, même si l'emprunteur bénéficie d'une exonération reprise à l'article 3.

Après 1 semaine de retard, les emprunts sont réclamés par mail, puis par lettres de rappel. Tout courrier de rappel entraîne des frais administratifs de 1,50 EUR.

Si après 3 rappels l'utilisateur n'a pas donné suite, une mise en demeure est envoyée moyennant une redevance supplémentaire de 15,00 EUR.

Carte "biblio-pass"

Article 6.-

La carte "biblio-pass" est délivrée gratuitement lors de l'inscription à la bibliothèque.

Tout remplacement de carte entraînera le paiement d'une redevance de 5,00 EUR.

Photocopies et impressions

Article 7.-

Le tarif de la redevance pour les photocopies ou les impressions est fixé comme suit :

- 0,10 EUR par page A4 noir et blanc ;
- 0,20 EUR par page A4 en couleur ;
- 0,20 EUR par page A3 noir et blanc ;
- 0,40 EUR par page A3 en couleur.

Redevable

Article 9.-

Les redevances sont dues par les usagers des bibliothèques communales francophones de Woluwe-Saint-Pierre.

Recouvrement

Article 10.-

Le recouvrement de la redevance est poursuivi par toute voie de droit.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Florence van Lamsweerde

Le Président,
(s) Benoît Cerexhe

POUR EXTRAIT CONFORME
Woluwe-Saint-Pierre, le 02 février 2026

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Florence van Lamsweerde

Benoît Cerexhe